

**Demande de rectification d'une erreur ou d'une omission matérielle contenue dans un acte de l'état civil
(Formulaire 11531*03)**

[Accéder au Formulaire – Cerfa 11531*03](#)

Permet de faire rectifier un ou plusieurs actes de l'état civil car ils comportent des erreurs ou des omissions matérielles.

Par exemple : un nom ou un prénom mal orthographié, le domicile ou la profession.

- [Mariage](#)
- [Naissance et filiation](#)
- [Actes d'état civil](#)



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00